

Objectif

Obtenir les domaines de compétence suivants :

- Développer une posture professionnelle adaptée chez la personne âgée vulnérable ou chez la personne en situation de handicap
- Reconnaître une situation de maltraitance et agir en conséquence
- Engager une réflexion sur sa pratique professionnelle au quotidien
- Mettre en œuvre la bientraitance en ayant conscience du risque de maltraitance

Méthode pédagogique

Face à face pédagogique avec un formateur expert des services à la personne

Exposés interactifs à l'aide de supports audiovisuels adaptés, quiz, Analyse des pratiques, études de cas.

Points forts

Formation interactive, active et participative.

Echanges et partage d'expériences

Prise en compte des procédures internes afin de les relayer auprès des professionnels

Applicable sur le terrain sans délai

Programme

Le préalable indispensable à toute mise en œuvre de la promotion de la bientraitance

- La vieillesse et la perte d'autonomie
- Concepts clés dans la vulnérabilité des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap
- Comprendre les enjeux de la relation duelle intervenant / personne aidée à domicile
- Les freins à une bonne harmonie
- Les enjeux d'une posture professionnelle adaptée afin d'instaurer la relation de confiance

La maltraitance

- Situer le cadre juridique et les droits des personnes âgées vulnérables et des personnes en situation de handicap
- La typologie des violences et des négligences : violence physique, psychologique, médicamenteuse, financière, privation de droits et de liberté, la négligence passive et active.
- Analyser ses pratiques afin de déceler les « douces violences »
- Repérer des faits de maltraitance perpétrés par autrui et agir en conséquence selon les textes de loi en vigueur
- Agir en cas de danger imminent
- Le 3977 Numéro national dédié à lutter contre les maltraitances envers les personnes âgées et les majeurs en situation de handicap

Mettre en œuvre la bientraitance dans son accompagnement au quotidien

- Différence entre bienveillance et bientraitance
- Prendre conscience de ses points forts et de ses failles selon un test spécifique pour les intervenants des services à la personne
- Repères concernant la bientraitance selon les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/ HAS
- Mise en œuvre de la bientraitance auprès de personnes âgées vulnérables ou en situation de handicap par l'exploitation de situations concrètes.

Organisation

Public : Tout salarié des services à la personne

Accessibilité PMR: Prendre contact avec notre référent handicap Gisèle MARCASTEL

Préreguis : Aucun

Effectif: Jusqu'à 14 personnes

Lieu : Au sein de l'entreprise ou dans nos locaux Durée : 14 heures de présentiel (2 jours)

Evaluation et validation : Etude de cas / Attestation de formation validant l'atteinte des objectifs



